

## Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2017

**Adhésions** : Nous n'avons pas enregistré d'adhésion en 2017.

**Cotisations** : Nous n'avons pas fait d'appel individuel de cotisation, mais une suggestion pour « une cotisation volontaire ». Il y en a eu 13 cette année et 58 en 2016 ! S'y ajoutent 145 € de dons. Cela a suffi pour couvrir nos maigres dépenses.

**Conseil d'administration** : Il a été réuni deux fois durant cet exercice, pour préparer l'Assemblée générale, puis pour renouveler le bureau. De plus, le président a convoqué deux fois le bureau pour expédier « les affaires courantes ».

**État-civil** : il est très facile de faire modifier un « nom non accentué » en « nom accentué ». En apportant la preuve auprès du procureur de la République, par les extraits de naissance du « nom accentué du parent » et celui de votre nom déformé.

**Ne pas oublier que toute démarche ne peut être qu'individuelle. Vous seuls pouvez faire modifier votre nom à l'État Civil sur votre acte de naissance.**

**Vous ne pourrez demander des modifications auprès d'autres organismes seulement une fois ceci acquis sur votre acte de naissance.**

**Permis de conduire** : Les « autorités compétentes » sont imbriquées dans un imbroglio compliqué détaillé dans notre dernier rapport. Une nouvelle tentative de réalisation d'un formulaire du permis de conduire, respectant les accents, est lancée par le gouvernement. Mais actuellement les titres de permis de conduire au format carte bancaire ne respectent pas les accents !

**Renouvellement du permis de conduire** : « Il faut se rassurer sur un point, il ne s'agit pas de repasser son permis à chaque renouvellement. C'est en réalité une **simple démarche administrative**, de même nature que le renouvellement de sa carte d'identité ou de son passeport. Aucune visite médicale n'est exigée pour réaliser le renouvellement. **Il permet de mettre à jour l'adresse postale du titulaire, ainsi que sa photo** »

**Certificat d'Immatriculation (carte grise) :** Il semblait que l'accentuation des noms, dans ce document, soit acquise. Plusieurs adhérents ont obtenu une carte grise correctement accentuée, mais au prix d'un très gros effort d'explication auprès des agents préfectoraux. En fait, les services « carte grise » des préfectures ne sont pas informés de cette possibilité et de plus sur le site dédié il est demandé de remplir la demande en **CAPITALES NON ACCENTUÉES !** MNA est intervenu auprès du Directeur de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour faire cesser cette anomalie. Mais pas de réponse en cours d'année. Nos relances restent infructueuses car l'actuel pouvoir ne répond pas aux questions posées au précédent gouvernement.

**Carte vitale :** Par lettre du 31 octobre 2017, le Directeur Général de la caisse nationale de l'assurance maladie confirmait au Président son courrier de 2016 : « *Les caractères accentués pourront donc être présents sur les cartes vitales du régime général à compter du second semestre 2018* ». On peut en tirer les conclusions suivantes :

- Il est urgent que chacun de ceux dont le nom est malmené à l'INSÉÉ le fasse modifier,
- Avant juillet (en principe), il est inutile de demander aux organismes sociaux d'établir une carte vitale avec des majuscules accentuées : **Ils ne peuvent pas le faire.**

**Il paraît anormal que chacun de nous n'ait pas encore son nom correctement écrit, d'abord à l'INSÉÉ, puis au RNIPP, prêt à faire modifier sa carte vitale. Les modalités détaillées en ayant été envoyées à tous nos adhérents et sont présentes sur le site de MNA.**

**Claviers :** Sur l'impulsion du ministère de la Culture et de la Communication, l'organisme français de normalisation AFNOR initie un projet normatif pour élaborer la norme NF Z 31-300 relative aux Dispositions de clavier bureautique français (disposition Bépo et disposition Azerty étendue).

Cette future norme retient l'écriture inclusive et est prévue d'être publiée le 30/06/2018.